

Conseil scientifique - Formation plénière
Mardi 10 décembre 2024, 14h45 –15h30
Compte rendu

Présents :

Vin Arceneaux, Jean d'Aspremont, Simon Audebert, Stéphanie Balme, Carlo Barone, Étienne Bordes, Paul Bouscasse, Eva Bossyut, Magda Boutros , Pierre Cahuc, Audrey Chamboredon, Marie-Emmanuelle Chessel, Hélène Combes, Sophie Dubuisson Quellier, Séverine Dusollier, Florence Faucher, Émeric Henry, Olivier Godechot, Emiliano Grossman, Florence Haegel, Julie Klein, Kevin Mellet, Christine Musselin, Eduardo Perez, Paul-André Rosental, Anne-Solenne de Roux, Lou Safra, Réjane Senac, David Todd, Guillaume Tusseau, Luis Vassy, Dina Waked, Raphaële Xenidis.

Absents ou excusés :

Séverine Dusollier, Mathieu Fulla, Xavier Ragot, Anne Revillard, Francesco Saraceno

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, DS
Nathan Haïk, directeur de cabinet de Luis Vassy
Antonin Schiera, directeur adjoint du pôle académique, DRH
Sabrina Tonetti, directrice du pôle académique, DRH

1/ Point du directeur sur l'actualité et la liberté d'expression

Florence Haegel ouvre la séance en rappelant que celle-ci devait se tenir en formation restreinte aux membres de rang A afin d'examiner des dossiers de promotion de chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP mais que l'actualité l'a conduite, en concertation avec la directrice scientifique, à modifier l'ordre du jour de cette séance. Florence Haegel indique donc que le Conseil scientifique se tient aujourd'hui en formation plénière afin de traiter d'un sujet d'actualité qui sera d'abord exposé par le directeur et fera ensuite l'objet d'échanges entre les membres du Conseil. Florence Haegel rappelle la nécessité de poser le dialogue et la délibération en préalable à toute prise de décision. Elle souhaite également que lorsqu'un texte circule et qu'il lui est demandé de le discuter en Conseil scientifique, un ou une membre de l'instance doit nécessairement présenter et porter le texte en question.

Luis Vassy indique que cet échange s'inscrit dans le contexte d'un questionnement sur la manière dont la liberté d'expression est défendue à Sciences Po, à la suite de l'interdiction d'une conférence de la députée européenne Rima Hassan au sein de l'établissement. Luis Vassy rappelle que son engagement en faveur de la défense de la liberté d'expression se situe au cœur du projet qu'il a porté lors de sa candidature à la direction de Sciences Po, alors même que cette thématique est absente des différents supports existants (site web, brochures, etc.) qui présentent l'établissement. Son adhésion à ce principe fondamental a été renforcée à l'occasion de ses déplacements dans les campus en région, où il a rencontré des étudiants qui signalent ne pas se sentir libres d'exprimer des opinions perçues comme minoritaires. Luis Vassy explique que le juge des référés du Conseil d'Etat a annulé, vendredi 29 novembre 2024, l'ordonnance du tribunal administratif de Paris, ordonnance qui avait levé l'interdiction de la tenue de la conférence de Rima Hassan. Luis Vassy précise que le Conseil d'Etat a estimé que la décision d'interdire l'évènement ne constitue pas une infraction à la liberté d'expression et que le risque de trouble à l'ordre public engendré par la venue de Rima Hassan était caractérisé à Sciences Po en particulier. Luis Vassy précise que le Conseil d'Etat n'a à aucun moment mobilisé des arguments idéologiques quant au positionnement de Rima Hassan, mais que sa décision fait référence aux appels de la députée au soulèvement des étudiants de Sciences Po. C'est précisément pour cette raison que Luis Vassy, en vertu des pouvoirs que lui confère son statut de président d'université, a choisi d'interdire l'évènement.

Plusieurs membres du Conseil scientifique expriment leur inquiétude quant à l'interdiction d'évènements en fonction des personnes invitées à débattre ; ils rappellent que les débats sont le quotidien de la vie académique, qu'il est important de former et d'accompagner les étudiants à organiser des rencontres et à mener un débat et qu'ils se tiennent à la disposition de la direction pour assurer un encadrement académique de tous les évènements.

Certains membres du Conseil scientifique évoquent la motion adressée à l'ensemble des membres du Conseil, indiquant que ce texte, qui doit être vu comme une proposition, et non comme un texte finalisé, constitue le rappel d'une position de principe sur le respect de la liberté d'expression et du pluralisme, allant bien au-delà du cas d'espèce, et visant à rappeler que la liberté d'expression est la condition de réalisation du projet pédagogique de Sciences Po ; qu'il ne s'agit pas d'une mise en cause des prérogatives du directeur d'établissement mais d'un appel en faveur de la collégialité, visant à consolider les décisions de la direction en collectant, préalablement à celles-ci, une diversité de regards.

D'autres membres du Conseil scientifique s'interrogent sur la pertinence d'un texte qui risque de fracturer l'instance et la faculté permanente, sur un sujet qui leur semble en dehors des compétences de la faculté permanente. Une démarche plus appropriée pourrait consister en l'organisation d'un évènement scientifique d'ampleur où serait questionnée le devenir de la liberté d'expression face à la généralisation des discours de haine.

Les échanges entre les membres du Conseil scientifique convergent sur la question du dommage réputationnel pour Sciences Po.

Florence Haegel remercie l'ensemble des membres du Conseil pour la richesse de ce débat. Elle rappelle que tout texte peut a priori, et selon les termes du règlement intérieur du Conseil scientifique, être mis en discussion, ce qui ne préjuge pas d'un vote ou d'un avis à l'issue de la discussion. Florence Haegel indique qu'en l'occurrence, la motion proposée aujourd'hui a permis l'expression de positions différentes mais que le texte ne semble pas pouvoir être voté dans sa version actuelle. Florence Haegel suggère que le Conseil scientifique puisse faire des propositions afin d'élaborer un texte sur la liberté d'expression et la liberté académique qui serait rendu visible sur les supports de communication de Sciences Po.